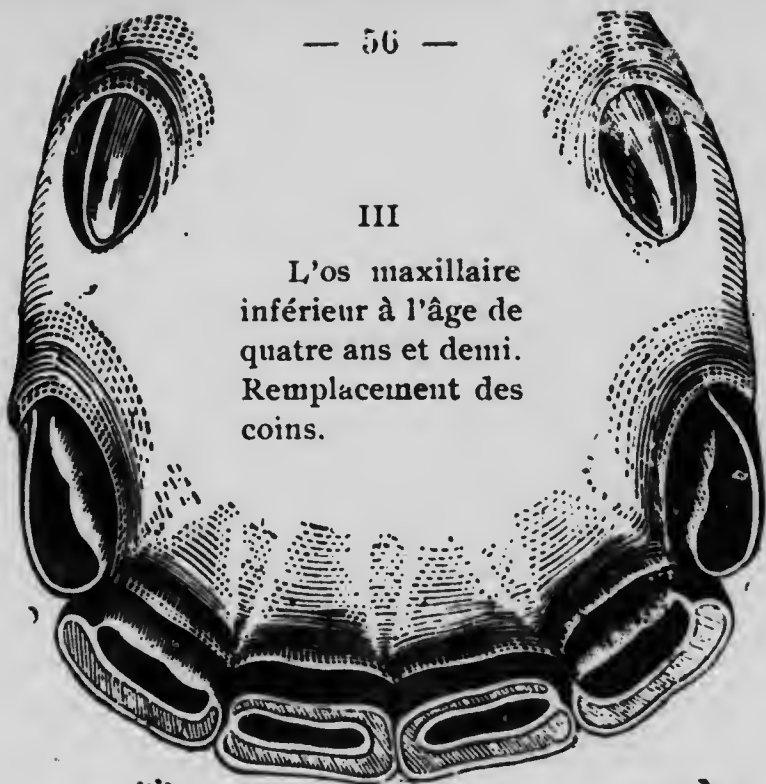


III

L'os maxillaire
inférieur à l'âge de
quatre ans et demi.
Remplacement des
coins.



IV

L'os maxillaire infé-
rieur à l'âge de cinq
ans. Les dents sont
toutes permanentes.

